

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET  
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 1143

présenté par

Mme Mathilde Paris, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Berteloot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Bovet, M. Buisson, M. Cabrolier, M. Catteau, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. de Lépinau, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, Mme Engrand, M. Falcon, M. François, M. Frappé, Mme Galzy, M. Giletti, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Grenon, M. Guiniot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Jacobelli, Mme Jaouen, M. Jolly, Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Menache, M. Meurin, M. Muller, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tivoli et M. Villedieu

**ARTICLE 6**

À l'alinéa 3, après le mot :

« agroécologique »,

insérer les mots :

« , notamment en termes d'alternatives aux produits phytopharmaceutiques, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à soutenir et accélérer la recherche pour le développement de solutions alternatives aux produits phytopharmaceutiques.

Afin de ne pas laisser les agriculteurs démunis face à l'interdiction possible d'un certain nombre de produits phytopharmaceutiques ces prochaines années, la recherche de produits alternatifs efficaces doit être une priorité gouvernementale. En effet, afin d'éviter un renforcement de la crise agricole actuelle, nos agriculteurs doivent être soutenus et se voir proposer des solutions alternatives lorsque des produits qu'ils utilisent pour leurs cultures sont jugés dangereux et passibles d'une interdiction.

En effet, l'existence d'alternatives efficaces est cruciale afin d'éviter une crise similaire à celle connue par les betteraviers face à l'interdiction des néonicotinoïdes qui a été appliquée malgré l'inexistence d'alternatives viables à ces produits.